

Département de la Loire

Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal

Séance publique ordinaire du

MARDI 02 AVRIL 2024**20 heures 30**

OBJET :

02/04/2024 N°9
BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS
VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR
L'ANNÉE 2024

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 18 avril 2024

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPRO-MIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Sabine DERVIN - Éric MICHALLET - Laurette COLOMBET

Absent avant donné mandat : Franck POLLET à Chantal PAIRE

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2024

M. le Maire soumet au Conseil municipal le tableau listant les subventions aux associations pour l'année 2024.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (euros)
Amicale boules lyonnaises	Challenge des maires	300,00
Amicale boules lyonnaises	Subvention annuelle	100,00
Le P'tit Musée Pierre Martelanche	Subvention annuelle	100,00
Basket-club 10 équipes x 200	Subvention charte de partenariat	2 000,00
Football-club 9,5 équipes x 100	Subvention charte de partenariat	950,00
Tennis-club 8 équipes x 70	Subvention charte de partenariat	560,00
Centre de loisirs sans hébergement	Subvention périscolaire	12 800,00
Club des jeunes	Subvention annuelle	100,00
Club du 3 ^{ème} âge	Subvention annuelle	100,00
Comité des fêtes	Subvention annuelle	100,00
	Subvention Marché artisanal	250,00
	Subvention Fête patronale	1 200,00
Loisirs danse	Subvention annuelle	100,00
Section pétanque	Subvention annuelle	100,00
Sou des écoles	Subvention annuelle	100,00

St-Romain de France	Subvention annuelle	100,00
Amicale des conseillers	Subvention exceptionnelle	135,00
Collège de la côte roannaise	Foyer socio-éducatif	517,00
	Association sportive	78,00
	TOTAL	19690,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ▶ **Approuve** les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2024.
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Adopté à la majorité par 8 voix Pour (Gilbert VARRENNE – Pierre Yves LASSAIGNE – Bernard BESSEY – Gabriel POMMIER – Isabelle MARIDET – Sabine DERVIN – Isabelle MARIDET – Franck POLLET – Chantal PAIRE) – 6 voix Contre (Daniel MOUSSERIN – Monique GOUTILLE – Marie-Claude CHAMPROMIS – Alain BLETTERIE – Sylvie BAS – Laurette COLOMBET) – 1 abstention (Éric MICHALLET)

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le

18 AVR. 2024



Chantal